



UNE SESSION POUR LES BAVARDS

PARLEMENT L'Europe, la redevance, la protection des animaux... la session d'automne prévoit des flots de paroles. Cédric Wermuth estime que cela devient «absurde».



es débats menés sur les objets classés dans la catégorie 1 donnent

lieu à d'absurdes spectacles.» Élu en 2011 au Conseil national, Cédric Wermuth (PS/AG) dresse un constat sans concession du travail parlementaire. Durant la session d'automne, qui s'ouvre lundi, il demande par un postulat que ses collègues se penchent sur l'efficacité et l'intérêt de leurs débats... Pour lui, ce ne sont souvent que des «simulacres», car tout le travail est fait en amont dans les commissions, ou alors personne n'écoute.

Les débats de catégorie 1 en particulier s'appliquent pour les initiatives populaires et ne limitent pas le nombre d'intervenants. Le Conseil national en prévoit trois cet automne. Après le Conseil des États, qui l'a balayée, il se penche sur l'initiative pour la suppression de la redevance radio et télévision. En commission, l'initiative a été rejetée par 16 voix à 8. Deux propositions sont sur la table: une redevance à 200 francs ou un plafond de 1,1 milliard pour la SSR.

Les conseillers nationaux se pencheront aussi sur l'initiative RASA – «Sortons de l'impasse,

Renonçons à établir des contingents» – qui veut faire revoter le peuple pour annuler le vote de 2014 sur l'immigration massive.

L'exercice risque d'être fastidieux car, depuis, le Parlement a mis en œuvre l'initiative d'une manière «light» en décembre 2016.

Une troisième initiative fera encore l'objet d'un long débat, celle pour des aliments équitables lancée par Les Verts et soutenues par diverses ONG. Elle veut renforcer l'offre de denrées alimentaires «produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux et dans des conditions de travail équitables».

Dans les débats de catégorie 1, entre 40 à 60 parlementaires se manifestent à chaque fois pour s'exprimer durant quelques minutes. Ce sont des heures qui défilent sans grand intérêt, si ce n'est ici et là une anecdote ou un bon mot. Salle aux trois quarts vides ou bruit de fond permanent, souvent ce type d'exercice finit dans l'indifférence. Cédric Wermuth propose de restreindre le nombre d'orateurs et d'élargir les possibilités de poser des questions, de répliquer, bref, d'échanger davantage comme on peut le voir dans d'autres Parlements.

Le vice-président du Conseil national, Dominique de Buman (PDC/FR), se montre, lui, réticent à changer la pratique: «Les débats de catégorie 1 ne limitent pas les intervenants. On l'a voulu ainsi car ces initiatives sont le reflet de la volonté populaire et le Parlement doit leur consacrer un temps «royal» en quelque sorte. Nous avons calculé que le plus court débat sur une initiative a duré 2 h 30' et le plus long 5 heures. Est-ce qu'on les limite selon leur intérêt? Qui doit dire ce qui est important ou pas? Finalement cela permet à des gens qui ne sont pas très en vue de s'exprimer.»

Le Fribourgeois estime que les procédures actuelles de prises de parole au Parlement permettent pas mal d'interactivité avec des interpellations urgentes, l'heure des questions et la possibilité d'interroger un orateur: «Qu'on puisse l'interpeller et interrompre son discours, ce n'est pas possible.»

Et de conclure, quasi admiratif: «Notre procédure est le fruit de l'histoire et de nos institutions, elle propose un équilibre entre la parole collective et la parole individuelle.»

● ÉRIC FELLEY

eric.felley@lematin.ch



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 40'979
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Seite: 12
Fläche: 72'093 mm²

Auftrag: 3007101
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 66611002
Ausschnitt Seite: 2/2

